

CANTINE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PEXIORA

En cas d'absence imprévue de votre enfant, veuillez avertir la cantine au **04 68 94 90 38** avant 9h00.

NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			
NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			
NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT.
(Chèque à l'ordre de l'Association des Activités Parascolaires de l'école primaire de Pexiora ou en espèces).

REPAS DU MOIS de : SEPTEMBRE 2023.

SEMAINE 36				SEMAINE 37				SEMAINE 38				SEMAINE 39							
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V				
04	05	07	08	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29				

Nombre de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités.

A payer : Nbre de repas x Nbre d'enfants x **3,30 €** = €

A COMPLETER PAR LA CANTINE Somme réglée : Mode de règlement : Date de règlement :	Rappel : cette fiche doit être rendue avant le 08/09/ 2023. <i>Veuillez respecter la date LIMITE.</i> En cas d'annulation, merci de nous prévenir avant 9h. A défaut, le repas sera facturé. Rappel : la pause méridienne est un temps ALAE. Pensez à inscrire votre enfant sur le site de l'ALAE. <i>Merci de vérifier la présence de votre signature sur le paiement par chèque.</i>
---	--

CANTINE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PEXIORA

En cas d'absence imprévue de votre enfant, veuillez avertir la cantine au **04 68 94 90 38** avant 9h00.

NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			
NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			
NOM – PRENOM ELEVE :														CLASSE :			

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT.
(Chèque à l'ordre de l'Association des Activités Parascolaires de l'école primaire de Pexiora ou en espèces).

REPAS DU MOIS de : SEPTEMBRE 2023.

SEMAINE 36				SEMAINE 37				SEMAINE 38				SEMAINE 39							
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V				
04	05	07	08	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29				

Nombre de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A payer : Nbre de repas x Nbre d'enfants x **3,30 €** = €

A COMPLETER PAR LA CANTINE Somme réglée : Mode de règlement : Date de règlement :	Rappel : cette fiche doit être rendue avant le 08/09/ 2023. <i>Veuillez respecter la date LIMITE.</i> En cas d'annulation, merci de nous prévenir avant 9h. A défaut, le repas sera facturé. Rappel : : la pause méridienne est un temps ALAE. Pensez à inscrire votre enfant sur le site de l'ALAE. <i>Merci de vérifier la présence de votre signature sur le paiement par chèque.</i>
---	--